



## Reprise d'une avance de prime

Par **Moreau Sebastien**, le **24/04/2018** à **19:24**

Bonjour,

Je viens de démissionner de mon poste de responsable de secteur en GMS et mon contrat de travail me prévoit :

"- Le salarié percevra une prime annuelle de 10 000€ brut en fonction des chiffre quantitatif (chiffre d'affaires) et qualitatif définis par avenant.

la prime et sa répartition seront fixées et applicables rétroactivement dès que le salarié intègre définitivement la société avec une avance de prime de 300€ brut mensuelle."

Mon employeur me demande de rendre les avances de prime de l'année en cours. Mais il ne m'avait toujours pas fixé d'objectif pour 2018 et j'ai quand même travaillé donc potentiellement rempli mes futurs objectifs.

peut-il me reprendre les avances de prime?

Par **P.M.**, le **24/04/2018** à **23:19**

Bonjour,

A priori cette prime est acquise au fur et à mesure de l'exécution du contrat de travail...